

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

PREFECTURE DE MONATELE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS

Mb



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

ADDITIF RECTIFICATIF N° 01

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°01/AONO/JO3/DDMAP-L/CDPM/2026 DU 07/04/2026.

POUR LES TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE
DES MARCHES PUBLICS DE LA LEKIE (ACHEVEMENT)

Financement : BIP MINMAP – Exercice 2026.

Le Préfet du Département de la Lékié, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE , porte à la connaissance des entreprises désireuses de soumissionner à L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/JO3/DDMAP-L/CDPM/2026 . , que certaines dispositions de ladite Consultation ont été modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

12) Remise des offres

-La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 30 Avril 2026 à 12 heures précises.

14) Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 30 Avril 2026 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Lire

12) Remise des offres

-La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 06 Mai 2026 à 12 heures précises.

14) Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **06 Mai 2026 à 13 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Au lieu de :

- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);

Lire

- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond for absent);

Par ailleurs, un délai de 48 h est accordé aux soumissionnaires concernés par la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis, pour la régulariser conformément aux dispositions de l'article 92(9) du Code des marchés Publics.

Le reste sans changement.

Monatéle, le 29 AVR 2026

LE PREFET

Autorité Contractante)



SIMOU KAMSU Patrick
Administrateur Civil Principal
) **Hors - Echelle**

Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication à CT)
- Chef service du marché
- SPM/LEKIE
- CDPM
- AFFICHAGE
- Soumissionnaires
- CHRONO/ARCHIVES